

AVIS AUX CONSOMMATEURS 2019

Le bureau du Comité du Code sur les diamants canadiens (CCDC) reçoit de plus en plus d'appels et de courriels de la part de consommateurs concernant la saisie d'un numéro d'identification sur divers sites Web qui prétendent identifier les diamants canadiens.

Les consommateurs doivent être informés qu'il n'existe pas de base de données centralisée contenant les numéros d'identification des diamants canadiens.

Certaines marques de diamants canadiennes avaient créé leur propre site Web, où elles enregistraient les numéros d'identification de leur stock de diamants. Ce programme était destiné à la clientèle de détail. Les détaillants devaient indiquer une adresse de site Web aux consommateurs lors de leur achat. Le consommateur pouvait alors entrer son numéro d'identification de diamant afin d'obtenir des renseignements sur ce diamant et de confirmer son origine canadienne. La maintenance de ces programmes était coûteuse et au fil des ans, beaucoup ont été abandonnés ou n'ont tout simplement jamais été tenus à jour. Cela signifie que si un diamant vendu à un consommateur provient d'un stock acheté il y a plusieurs années par le détaillant, certains renseignements sur le produit pourraient ne pas être à jour et le site Web en question pourrait maintenant être suspendu.

Le bureau du CCDC est en mesure d'authentifier les diamants **vendus par les signataires du Code de conduite volontaire pour l'authentification des indications « Diamant canadien »** (le Code) à l'aide des renseignements que les consommateurs doivent recevoir lorsqu'ils achètent un diamant auprès d'un détaillant signataire du Code. Le bureau du CCDC communique ensuite avec chaque participant de la chaîne de garanties jusqu'à la mine de diamant canadienne, ce qui peut prendre jusqu'à 30 jours ou plus. S'il est possible de retrouver la trace du diamant acheté auprès d'un signataire du Code jusqu'à la mine, le bureau du CCDC enverra une lettre au consommateur sur notre papier à en-tête indiquant que toutes les étapes de la chaîne de garanties ont été fournies et prouvées et que le consommateur a effectivement acheté un diamant canadien.

Que doivent savoir les consommateurs avant d'acheter un diamant canadien?

Lire la suite...

Si vous achetez un diamant canadien auprès d'un signataire du Code :

- **Confirmez auprès du détaillant qu'il est signataire du Code ou consultez ce site Web pour obtenir la liste des signataires : www.canadiandiamondcodeofconduct.ca.**
- **Tout détaillant signataire du Code doit vous fournir les renseignements suivants :**
 1. Un numéro d'identification de diamant unique, gravé de façon permanente sur chaque diamant canadien vendu par un signataire du Code;
 2. Un certificat/rapport concernant le ou les diamants polis;
 3. Une facture contenant les renseignements suivants : a) la description du ou des diamants polis; b) le numéro d'identification unique du ou des diamants; c) une déclaration certifiant que le ou les diamants polis sont d'origine canadienne, avec une déclaration qualitative si la ligne directrice sur l'indication « Fait au Canada » du Bureau de la concurrence l'exige; d) la politique de remboursement écrite du détaillant; e) la date d'achat; f) le nom et l'adresse du détaillant.
- Une fois que vous disposez de ces renseignements, communiquez avec le bureau du CCDC par courriel à info@canadiandiamondcodeofconduct.ca ou par téléphone au 1-866-399-1118 pour lancer le processus d'authentification.

Si vous achetez un diamant canadien chez un détaillant qui n'est pas signataire du Code :

- Demandez au détaillant par quel moyen vous pouvez confirmer que le diamant est bien canadien. Si le détaillant vous donne l'adresse d'un site Web, demandez-lui d'ouvrir le site avec vous **avant d'acheter le diamant.**